

PROCÈS – VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du lundi 6 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le six novembre à 20h00,

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué par Monsieur BLANCHON Frédéric, Maire, le conseil municipal de la commune de Marcilly d'Azergues, s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil municipal située en mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30.09.2023

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

BLANCHON Frédéric	PERRETON Pascal	SCAPPATICCI Benjamin
BURNIER Frédérique	CARRIER Nathalie	
ARONICA Mathieu	De PARISOT DE BERNECOURT France	VIGNERON Pascal
GOUBEAU Ghislaine		SICILIANO Georges
DECLERCK Thierry	CHEVEREAU Laurent	

ABSENTS (avec pouvoir) :

Madame CORDIER Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur VIGNERON Pascal
Monsieur ROCHET Philippe a donné pouvoir à Madame Frédérique BURNIER

ABSENTS (sans pouvoir) : néant

Personnes extérieures :

Représentant de la presse locale

Secrétaire de séance : Monsieur DECLERCK Thierry

ORDRE DU JOUR

- I- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- II- DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE
- III- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11.09.2023
- IV- ADMINISTRATION
 - 1/ décision de la vente de l'ancien bâtiment mairie / école et des parcelles A499 et A500 avec acte du projet
 - 2/ budget : décision modificative n°2 section fonctionnement / investissement – transfert de crédits
 - 3/ bulletin municipal : validation des tarifs pour le bulletin municipal de janvier 2024
 - 4/ salle des fêtes : location – tarifs 2024
 - 5/ maison communale : location – tarifs 2024
 - 6/ stade et ses abords : location – tarifs 2024
 - 7/ cimetière communal : concessions de terrain, colombarium – tarifs 2024
 - 8/ convention du centre de gestion du Rhône – service archives : mission temporaire
- V - DIVERS

I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose à Monsieur Thierry DECLERCK d'être le secrétaire de séance, celui-ci accepte la fonction. Le conseil municipal valide.

II DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

Néant.

III APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.09.2023

Monsieur le Maire demande si des corrections sont à apporter pour le procès-verbal du 11.09.2023 ? Aucune remarque, ni question, de la part du conseil municipal suite à la diffusion dudit procès-verbal par mail.

À l'unanimité, le procès-verbal du 11.09.2023 est approuvé.

IV ADMINISTRATION

1/ décision de la vente de l'ancien bâtiment mairie / école et des parcelles A499 et A500 avec acte du projet

Délibération n° 2023 / 34

Monsieur le Maire rappelle et expose :

La Commune de Marcilly d'Azergues est propriétaire de l'ancien bâtiment mairie / école, situé au n°82 de la route des Chères et cadastré section A n° 499 et 500.

Depuis l'ouverture du nouveau groupe scolaire, enregistrée le 29 août 2019, et le déménagement complet du matériel et de ses équipements pour la rentrée scolaire 2019-2020, l'ensemble du site est inoccupé.

Le bâtiment ne peut plus être en service et n'a plus d'utilité pour la Commune.

Monsieur le Maire présente un listing retraçant l'ensemble des visites effectuées sur site, entre mars et septembre 2023, par les différents promoteurs ou sociétés intéressés, ainsi que le cahier des charges très restrictif du futur projet de la commune, concernant le bâtiment, la cour et le jardin attenants.

Après lecture des différentes propositions, la lettre d'intention d'achat de la société MERITY et CORAIL est retenue au vu des points suivants :

- le financement de cette acquisition se ferait sans prêt bancaire.
- la société s'engage à réhabiliter le bâtiment existant, sans construction supplémentaire, en créant 5 appartements.

Il n'y a pas de question particulière.

Accord est donné pour poursuivre avec MERITY PROMOTION.
La municipalité a toutefois une exigence : aucun ajout de construction.

Monsieur ARONICA précise que la vente du bâtiment est une vente en l'état et qu'il n'y a pas de TVA applicable.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le projet de vente de l'ancien bâtiment mairie / école et des parcelles A499 et A500 avec acte du projet.

2/ budget : décision modificative n°2 section fonctionnement / investissement – transfert de crédits

Délibération n° 2023 / 35

Constat au 30.10.2023 : au niveau du budget de fonctionnement, il y a un besoin de « rééquilibrer » le chapitre 011 « dépenses à caractère général ».
Concernant le budget « Energie » celui-ci a été surévalué. Pour rééquilibrer cela, l'enveloppe disponible sera transposée dans l'enveloppe des dépenses imprévues, soit un transfert de 39 000€.

Il n'y a pas de question.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le transfert de crédits en dépenses imprévues.

3/ bulletin municipal : validation des tarifs pour le bulletin municipal de janvier 2024

Délibération n° 2023 / 36

Proposition est faite de conserver au 01.01.2024, les tarifs applicables en 2023.

Formats insertion 2023	Tarifs 2023
1 page	350 €
½ page	200 €
¼ page	125 €
1/8 page	85 €
1/16 page	60 €

Ces tarifs sont en vigueur depuis 2 ans.

À l'unanimité, le conseil municipal acte le maintien des tarifs 2023 pour le bulletin municipal de janvier 2024.

4/ salle des fêtes : location – tarifs 2024

Délibération n° 2023 / 37

La proposition de reconduction des tarifs en vigueur depuis le 01/07/2023 est faite pour l'année 2024.

A propos du forfait chauffage pour toute association, il n'y a pas d'obligation, car pas d'évolution des dépenses pour l'instant.

Pour rappel, les associations doivent considérer les dépenses de fonctionnement des salles communales, comme une subvention annuelle.

Locations	Période dite « été » du 01/05 au 30/09 inclus	Période dite « hiver » du 01/10 au 30/04 inclus – chauffage inclus
Particulier résident à Marcilly d'Azergues	Soirée ou week-end 770 € <u>caution</u> : 1 100 €	Soirée ou week-end 975 € <u>caution</u> : 1 100 €
Particulier non résident à Marcilly d'Azergues	Soirée ou week-end 1 600 € <u>caution</u> : 3 500 €	Soirée ou week-end 2 000 € <u>caution</u> : 3 500 €
Réservations	Période dite « été » du 01/05 au 30/09 inclus	Période dite « hiver » du 01/10 au 30/04 inclus – chauffage inclus
Associations de la commune	<u>Location</u> : Mise à disposition à titre gratuit <u>Caution</u> : 1 100 €	<u>Location</u> : Mise à disposition à titre gratuit <u>Caution</u> : 1 100 €

Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

À l'unanimité, le conseil municipal valide le maintien des tarifs du 1^{er} juillet 2023 à compter du 1^{er} janvier 2024.

5/ maison communale : location – tarifs 2024

Délibération n° 2023 / 38

Proposition de reconduction du tarif 2023 pour 2024, le chauffage électrique bénéficie du bouclier tarifaire.

Il n'y a pas de question.

AU 01.01.2024	Période dite « Été » du 30/04 inclus (1^{er} jour de la location) au 30/09 inclus	Période dite « Hiver » du 01/10 inclus (1^{er} jour de la location) au 29/04 inclus – Chauffage inclus
Demande de location faite par Particulier résident de Marcilly d'Azergues	<u>Location</u> : 225 € pour la soirée 360 € pour le week-end (samedi/dimanche) <u>Caution</u> : 700 €	<u>Location</u> : 345 € pour la soirée 555 € pour le week-end (samedi/dimanche) <u>Caution</u> : 700 €
Particulier non résident de Marcilly d'Azergues, Association extérieure à Marcilly d'Azergues.	<u>Location</u> : 540 € pour la soirée 715 € pour le week-end (samedi/dimanche) <u>Caution</u> : 700 €	<u>Location</u> : 645 € pour la soirée 910 € pour le week-end (samedi/dimanche) <u>Caution</u> : 700 €
Sociétés implantées sur la commune et associations communales	<u>Location</u> : mise à disposition à titre gratuit <u>Caution</u> : 700 €	<u>Location</u> : mise à disposition à titre gratuit <u>Caution</u> : 700 €

À l'unanimité, le conseil municipal valide le maintien des tarifs existants à compter du 1^{er} janvier 2024.

6/ stade et ses abords : location – tarifs 2024

Délibération n° 2023 / 39

Le conseil municipal propose une reconduction du tarif en vigueur pour 2024, soit la somme de 340€ le weekend.

À l'unanimité, le conseil municipal acte la reconduction du tarif de location du stade, à compter du 1^{er} janvier 2024.

7/ cimetière communal : concessions de terrain, colombarium – tarifs 2024

Délibération n° 2023 / 40

Proposition est faite de maintenir des tarifs 2023 en 2024.

Pas de question spécifique.

Le conseil municipal valide à l'unanimité, le maintien des tarifs pour le cimetière communal à compter du 1^{er} janvier 2024.

8/ convention du centre de gestion du Rhône – service archives : mission temporaire

Monsieur le Maire rappelle que le sujet a été abordé lors du conseil municipal du 11.09.2023 et reste en attente de délibération.

Après un diagnostic effectué, le service archives du centre de gestion du Rhône propose d'intervenir 4 jours en fin d'année 2023 et 4 jours en 2024 au tarif journalier de 315€.

À l'unanimité, le conseil municipal accepte l'intervention du service archives du centre de gestion du Rhône pour 8 jours en totalité.

V DIVERS

Néant.

COMPTES RENDUS RÉUNIONS
INTERCOMMUNALITÉ – SYNDICATS – COMMISSIONS ET AUTRES

INTERCOMMUNALITE

Conseil Communautaire du 27.09.2023 :

- La piscine Aquazergues sera fermée pour travaux, pendant un an, à compter de fin juin 2024.
- Déchetterie de Theizé : une collecte d'amiante est dorénavant proposée.

Commission déchets :

Révision des tournées de ramassage. Pour la commune de Marcilly d'Azergues, 2 ramassages sont proposés pour le même jour le dimanche.

Monsieur le Maire refuse cette proposition et attend une nouvelle possibilité

Commission développement durable du 12.10.2023 :

Mise en œuvre des composteurs collectifs. Pas de solution opérationnelle en place au 01.01.2024. Un recensement des besoins de composteurs sera effectué. Il existe des blocages budgétaires, il y a des difficultés de financement.

Début 2024, des solutions se mettront en œuvre avec l'ouverture des budgets.

Informations à diffuser dans le bulletin d'informations de janvier 2024.

Commission mobilité du 03.10.2023 :

Un diagnostic est en cours sur les pratiques et les offres mobilité.

Un projet de voie cyclable de Civrieux d'Azergues à Lozanne est à l'étude.

Un groupe de travail communal mérite d'être créé pour étudier la faisabilité d'un cheminement « modes doux » jusqu'à la ZAC des îles.

Commission sociale du 24.10.2023 :

La commission a présenté le résultat d'un sondage sur le thème du bénévolat pour aide à la personne. Il n'y a pas de bénévole identifié, 6% des habitants ont répondu.

La commission petite enfance du 17.10.2023 notifie :

- Une baisse du nombre d'enfants ainsi que la satisfaction de toutes les demandes d'entrée en crèche
- Est constaté également la baisse du nombre d'assistantes maternelles
- La crèche Chatillon / Chessy a perdu son agrément CAF – une nouvelle crèche serait à créer.
- Le projet de crèche de Marcilly est validé. Il reste la convention à établir.

SYNDICATS

SIEVA réunion du 27.10.2023 :

- Evolution du fonctionnement interne du SIEVA
- Hausse de la température de l'eau distribuée (limitée à 25 degrés)

AUTRES

Commissions communales

Urbanisme :

En réunion du 20.09.2023 : la baisse du nombre de demandes de permis de construire a été constatée.

En vue de la modification du PLU : il y a eu 16 visites auprès du commissaire enquêteur, qui a présenté en réunion du 13.11.2023 les résultats de l'enquête.

Gestion de crise : présentation de l'application « FR Alert », par le biais de SMS.

Le 26.10.2023 : un exercice pratique a été réalisé concernant la vérification de distribution de pastilles d'iode de potassium.

Culture : le 02/12/2023, programmation d'un spectacle « guignol » à 17h, puis soirée « blind test » de 19h à 21h

Bâtiments : la réunion a abordé un état des lieux des chantiers :

- 5^{ème} classe
- Local technique bâtiment
- Bâtiment ancienne école et préfabriqué
- Pose rétroprojecteur à la salle des fêtes

Embellissement : préparation des décorations « Paquet cadeaux » pour la commune, cette préparation demande une grande mobilisation de la commission embellissement.

Le sapin de Noël sera installé le lundi 4 décembre 2023.

Divers :

14.11.2023 : une convention sera signée pour acter la perception de la subvention départementale d'un montant de 65 000€, dans le cadre de l'acquisition de 2 locaux pour la création d'une crèche et d'un centre périscolaire »

28.11.2023 : transfert « compromis entre SEMCODA et FONTANEL » prévu à l'office notarial de Chazay d'Azergues.

POUR INFORMATION

Prochaine réunion de Conseil Municipal : [lundi 11 décembre 2023 – 20h00](#)

Autres :

[Réunion d'équipe le mercredi 15 novembre 2023 – 20h00](#)

[Cérémonie du 11 novembre 2023 : départ de la mairie à 11h00](#)

Prochaines réunions de Commissions :

<u>Commission communale</u>	<u>Date retenue</u>	<u>Heures</u>	<u>Lieu</u>
Embellissement / sentiers	Mercredi 22.11.2023	9H00	Mairie

Fin de séance : 22H46

Ont approuvé et signé le présent Procès-verbal :

Le secrétaire de séance,

Thierry DECLERCK



Le Maire,

Frédéric BLANCHON

